

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-615/SG/CD de la Chambre des Députés accordant un délai supplémentaire d'un an à deux concessionnaires pour réaliser la mise en valeur de parcelles de terrains domaniaux attribuées en concession provisoire (rendue exécutoire par arrêté n° 70-615/SG/CD du 23 mai 1970).

n° 70-615/SG/CD de la

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
12 mai 1970

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1970

Date du numéro
10 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération-n° 109/7°E du 12 mai 1970 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant un délai supplémentaire d'un an à deux concessionnaires pour réaliser la mise en valeur de parcelles de terrains domaniaux attribuées en concession provisoire.